

Calendrier

**Saisie des vœux Internet pour l'académie de Montpellier:
du **mercredi 25 mars au mercredi 8 avril (12h)**
Attention : saisie des vœux sur SIAM via I-PROF**

Date limite d'envoi des dossiers médicaux (annexe 5) : **8 avril**

**DERNIÈRE
MINUTE**

Suite à notre courrier à Madame la rectrice sur intra et confinement, la réponse :

« Les dossiers au titre du handicap, même s'ils n'ont pas pu être complétés par le médecin traitant ou la MDPH, doivent être envoyés, si possible, par courrier et par voie électronique à l'adresse ce.recservicemedical@ac-montpellier.fr. Le médecin de prévention prendra contact avec les personnels concernés. Une vérification sera également effectuée par le service gestionnaire avant la clôture du serveur. »

SPEA :

- Saisie des vœux sur SIAM en premier rang de vœux : **du 25 mars au 8 avril**
- Envoi aux candidats ayant saisi des vœux SPEA d'un lien vers une application dédiée au recueil des fiches de candidature : **le 8 avril**
- Recueil des fiches de candidature sur une application dédiée : **du 10 au 21 avril**

ULIS/ERSH (procédure d'affectation hors SIAM)

Fiche de candidature (annexe 9) à retourner : **du 25 mars au 8 avril**

Arrivée dans les établissements **des confirmations de demande : à partir du 8 avril**

Envoi au rectorat **des formulaires de confirmation** par les chefs d'établissement : **du 9 au 21 avril**

**DERNIÈRE
MINUTE**

Suite à notre courrier à Madame la rectrice sur intra et confinement, la réponse :

« Les accusés de réception partiront directement sur la boîte mail des intéressés. Ces accusés de réception et les pièces justificatives seront donc retournés par mail sous format dématérialisé, à la DPE, avec copie au chef d'établissement. Nous traiterons au cas par cas et avec bienveillance la situation des personnels qui n'auraient pas pu obtenir certaines pièces en raison des circonstances. »

Demande d'annulation ou de modifications de vœux : **jusqu'au 25 mai**

Consultation du projet de barèmes sur SIAM : **du 11 mai (12h) au 26 mai (12h)**

Contestation du barème : **jusqu'au 26 mai (12h)**

Demande tardive de mutations : **jusqu'au 25 mai**

Affichage des barèmes définitivement retenus : **du 27 mai au 21 juin**

Publication des résultats sur SIAM/I-Prof : **23 juin**

TZR actuellement en poste dans l'académie

- Vœux sur la ZR : de préférence sur SIAM du **25 mars au 8 avril (12h)**
- Changement de rattachement : formulaire (annexe 11) à retourner **avant le 31 mai**